

Séance ordinaire du 6 juin 2011

À cette séance ordinaire tenue le sixième jour du mois de juin de l'an deux mille onze, étaient présents, Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Clément Marcoux, maire (absent)

Monsieur Frédéric Vallières (absent)

Monsieur Clément Roy

Monsieur Johnny Carrier (absent)

Monsieur Patrice Simard

Monsieur Normand Tremblay

Monsieur Scott Mitchell

Monsieur Normand Tremblay pro-maire préside l'assemblée.

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance ordinaire du 2 mai soient acceptés tel que rédigés.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois de mai s'élevant à cent quatre vingt onze mille quatre cent vingt et quatre (191 420,04 \$), soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).

Ouverture des soumissions pour la fabrication d'enseignes

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions nous sont parvenues pour la fabrication d'enseignes avec le nouveau logo de la Municipalité;

1- Enseignes Clerjean au montant de 9 560\$ + taxes pour quatre (4) enseignes moyennes plus base de béton à 1 390\$ et 4 435 \$ pour une (1) grosse enseigne plus 695 \$ pour la base en béton.

2- Enseignes Otis Imagein au montant de 9 968 \$ + taxes incluant la fabrication et l'installation d'une (1) grosse enseigne et de 13 397 \$ pour la fabrication et installation de quatre (4) enseignes pylônes moyennes, taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

2917-06-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission des Enseignes Clerjean pour la fabrication d'enseignes de la Municipalité avec le nouveau logo, étant le plus bas soumissionnaire.

Demande pour la pose de dos d'âne dans la rue des Rapides

La Municipalité fera un message, dans le journal l'Info-Scott, de sensibilisation à l'intention de tous les conducteurs de respecter les zones de 30 km/h et de faire attention aux enfants. Une lettre sera également envoyée à la Sûreté du Québec afin de demander une surveillance plus accrue de la vitesse dans le secteur.

Adoption du rapport annuel 2009-2010 en lien avec le schéma de couverture de risques.

ATTENDU que le schéma de couverture de risques de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007;

ATTENDU qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu que les municipalités et la MRC doivent, à chaque année, produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

ATTENDU que le ministère de la sécurité publique nous a fourni un nouveau document sur fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques et comporte trois (3) onglets soit le PMO (justification), le IP (indicateur de performance) et le GRAPHIQUE (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU que le rapport annuel 2009-2010 a été produit par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que l'onglet IP (indicateur de performance) ainsi que le GRAPHIQUE du nouveau document Excel ont été rempli par chaque municipalité;

ATTENDU que l'onglet PMO (justification) du nouveau document Excel a été rempli par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU que les PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies sur le IP (indicateur de performance) par chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que la municipalité de Scott a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2009-2010 et prendrons si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

2918-06-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

COMMERCES															
Vente en gros															
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme															
marchandises en général															
produits de l'alimentation															
automobiles, embarcations, avions et accessoires															
vêtements et accessoires															
meubles, mobilier, équipements															
autres activités de vente de détail															
Hébergement et restauration															
SERVICES															
Finance, assurance et services immobiliers		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Personnel		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D'affaires		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
De réparation		1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2
Professionnel	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
De construction		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Gouvernemental															
Éducationnel		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Divers (religieux, syndicat, etc.)															

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 280, le 6 juin 2011.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier

Proclamation des journées de la Culture

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Scott et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU que la Municipalité de Scott a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

2920-06-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Offre de FM 101.3 (Votre municipalité à l'honneur)

CONSIDÉRANT l'offre de FM 101.3 mettant en vedette la Municipalité de Scott du 30 juin au 3 juillet 2011;

*CONSIDÉRANT que chaque client aura **14 mentions de 15 secondes**, 4 messages le jeudi, 4 messages le vendredi et 3 messages le samedi et dimanche en rotation entre 6 :00 hres et 18 :30 hres pour un montant de 176,00 \$(incluant 8,00 \$ pour le frais de production de message publicitaire);*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

2921-06-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité n'a pas le budget nécessaire à cette activité.

Nomination de Monsieur Michaël Jalbert à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Scott

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2922-06-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Monsieur Michaël Jalbert à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Scott.

TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)

ATTENDU QUE :

- *la municipalité de Scott a apporté des modifications à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;*
- *la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;*

la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une

- *lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

2923-06-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la version 2 de la programmation de travaux dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 jointe à la présente.

Marge de crédit Desjardins

CONSIDÉRANT que Desjardins a décidé de charger des frais pour la marge de crédit même si celle-ci n'est pas utilisée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2924-06-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité annule la marge de crédit.

Demande rue Brochu

La Municipalité demande que la majorité des 23 résidents démontrent un intérêt pour étudier le dossier. Par la suite, une étude de la chaussée ainsi qu'une étude pour le déneigement seront faites. Par contre, les frais présentés seront supérieur à ceux inscrits dans la présente demande et la Municipalité n'a pas l'intention de municipaliser la rue.

***Avis de motion
No 281***

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Simard qu'un règlement portant le numéro 281 et ayant pour objet la modification du règlement numéro 240 concernant les interdictions de stationnement sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Dek-Beauce

CONSIDÉRANT que Dek-Beauce avait signé un bail et devait remettre les lieux en bon état;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est propriétaire des bandes de patinoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2925-06-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité prenne entente avec Dek-Beauce pour qu'il rapporte 10 bandes de patinoire et que la Municipalité rendra alors le téléviseur gardé en garantie. Le dossier sera alors clos.

Je, Normand Tremblay, pro-maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 20 : 00 hres et ajournée au 13 juin à 18 :00 hres.

Normand Tremblay, pro-maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier